

**Municipalité de Saint-René-de-Matane**

**Procès-verbal – Séance ordinaire du 7 novembre 2011**

**Canada  
Province de Québec  
Municipalité de Saint-René-de-Matane**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, tenue le lundi 7 novembre 2011 à 19 h 30, à la salle du conseil municipal, au 178, avenue Saint-René, Saint-René-de-Matane.

**SONT PRÉSENTS**

M. le maire	Roger Vaillancourt
Mmes les conseillères	Thérèse Gagnon
	Nancy Paquet
MM. les conseillers	Steeve Lavoie
	Pascal Dufour
	Dominic Côté
	Ghyslain Lapointe

formant quorum sous la présidence de M. le maire Roger Vaillancourt.

**EST ÉGALEMENT PRÉSENTE**

Mme la directrice générale et secrétaire-trésorière	Yvette Boulay
--	---------------

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

M. le maire Roger Vaillancourt ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes qui se sont déplacées pour y assister.

**2011-11-216 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par M. le conseiller Pascal Dufour, et résolu :

**D' l'ordre du jour comme préparé et lu, en laissant le point « Affaires nouvelles » ouvert.**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2011-11-217 LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 OCTOBRE 2011**

Mme la directrice générale et secrétaire-trésorière Yvette Boulay dépose le procès-verbal du 3 octobre 2011 et demande simultanément dispense de lecture, les membres du conseil municipal en ayant reçu copie au moins vingt-quatre heures avant la présente séance.

Il est proposé par Mme la conseillère Nancy Paquet, et résolu :

**D'approuver** le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 octobre 2011 avec les remarques et/ou restrictions imposées par la Commission municipale du Québec, en date du 6 octobre 2011, lesquelles font partie intégrante du présent procès-verbal comme si elles sont ici au long reproduites.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2011-11-218 LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 11 OCTOBRE 2011**

Mme la directrice générale et secrétaire-trésorière Yvette Boulay dépose le procès-verbal du 11 octobre 2011 et demande simultanément dispense de lecture, les membres du conseil municipal en ayant reçu copie au moins vingt-quatre heures avant la présente séance.

Il est proposé par M. le conseiller Steeve Lavoie, et résolu :

**D'**approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 octobre 2011 avec les remarques et/ou restrictions imposées par la Commission municipale du Québec, en date du 13 octobre 2011, lesquelles font partie intégrante du présent procès-verbal comme si elles sont ici au long reproduites.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2011-11-219 APPROBATION - COMPTES À PAYER, CHÈQUES, PRÉLÈVEMENTS ET SALAIRES ÉMIS PAR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE**

Il est proposé par Mme la conseillère Nancy Paquet, et résolu :

**D'**approuver la liste des comptes à payer au montant de quarante-six mille huit cent soixante-trois dollars et dix-sept cents (46 863,17 \$), la liste des prélèvements bancaires au montant de huit mille deux cent trente-deux dollars et vingt-trois cents (8 232,23 \$), et les salaires payés au montant de neuf mille deux cent soixante-six dollars et soixante-deux cents (9 266,62 \$).

**QUE** ces dépenses sont imputées au fonds d'administration de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, représentant un grand total de soixante-quatre mille trois cent soixante-deux dollars et deux cents (64 362,02 \$). Ces dépenses comportent les chèques numérotés de 4039 à 4070.

**QUE** ces documents font partie intégrante du présent procès-verbal comme s'ils sont ici au long reproduits.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**Certificat de disponibilité de crédits**

Je soussignée, Yvette Boulay, g.m.a., directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants aux postes budgétaires concernés.

**2011-11-220 DÉPÔT DU RAPPORT SEMESTRIEL – ÉTAT COMPARATIF DE LA SITUATION FINANCIÈRE AU 31 OCTOBRE 2011**

Il est proposé par M. le conseiller Dominic Côté, et résolu :

**DE** prendre acte du dépôt du rapport semestriel, état comparatif de la situation financière, en date du 31 octobre 2011, par Mme la directrice générale et secrétaire-trésorière Yvette Boulay.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2011-11-221 DÉPÔT - ALLOCUTION DU MAIRE - SITUATION FINANCIÈRE 2011**

**Municipalité de Saint-René-de-Matane**

**Procès-verbal – Séance ordinaire du 7 novembre 2011**

**CONSIDÉRANT QUE** qu'un rapport sur la situation financière de la Municipalité de Saint-René-de-Matane doit être déposé devant le conseil municipal au moins quatre semaines avant que le budget ne soit déposé pour adoption et distribué à chaque adresse civique sur le territoire de la municipalité, et ce, conformément à l'article 955 du Code municipal du Québec;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. le conseiller Steeve Lavoie, et résolu:

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

**QUE** l'allocution du maire sur la situation financière pour l'exercice 2011 de la Municipalité de Saint-René-de-Matane est déposée devant conseil municipal.

**D'**autoriser Mme la directrice générale et secrétaire-trésorière Yvette Boulay à procéder à l'envoi, par Postes Canada, de quatre cent cinquante (450) copies de l'allocution du maire sur la situation financière municipale 2011, au coût de cinquante et un dollars et soixante-dix-sept cents (51,77 \$), taxes incluses.

**QUE** la dépense est imputée au poste budgétaire 02 130 00 321.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**Certificat de disponibilité de crédits**

Je soussignée, Yvette Boulay, g.m.a., directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, que les crédits nécessaires à cette dépense sont suffisants au poste budgétaire concerné.

**2011-11-222 DÉPÔT – DIVULGATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES ÉLUS MUNICIPAUX**

Il est proposé par Mme la conseillère Thérèse Gagnon, et résolu :

**DE** prendre acte du dépôt de la divulgation des intérêts pécuniaires des élus municipaux, et ce, en date du 1<sup>er</sup> novembre 2011.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2011-11-223 DÉPÔT - CONFIRMATION DE FORMATION SUR LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX**

Il est proposé par Mme la conseillère Nancy Paquet, et résolu :

**DE** prendre acte du fait que M. le maire Roger Vaillancourt, MM. les conseillers Steeve Lavoie, Pascal Dufour, Dominic Côté et Ghyslain Lapointe et Mme la conseillère Nancy Paquet ont confirmé leur présence à la formation sur le code d'éthique et de déontologie, donnée le 17 septembre 2011 à Saint-Ulric.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2011-11-224 APPROBATION – PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2012 – O.M.H. SAINT-RENÉ-DE-MATANE**

Il est proposé par M. le conseiller Dominic Côté, et résolu :

**Municipalité de Saint-René-de-Matane**

**Procès-verbal – Séance ordinaire du 7 novembre 2011**

**D'**approuver les prévisions budgétaires de l'Office municipal d'habitation de Saint-René-de-Matane pour l'exercice financier 2012, présentées par Mme Louise Ouellet, directrice de l'Office municipal d'habitation.

Les prévisions budgétaires s'établissent comme suit :

REVENUS :	39 284 \$
DÉPENSES :	109 101 \$
DÉFICIT AVANT CAPITALISATION :	69 817 \$
- Contribution de la Société d'habitation du Québec au déficit :	62 835 \$
- Contribution de la Municipalité de Saint-René-de-Matane au déficit :	6 982 \$

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2011-11-225 ADJUDICATION DE CONTRAT - ACHAT DE SABLE D'ABRASIF - SAISON 2011-2012**

**CONSIDÉRANT QU'**une demande de soumissions sur invitation écrite, a été envoyée à au moins deux soumissionnaires, concernant l'achat de sable d'abrasif pour la saison 2011-2012;

**CONSIDÉRANT QU'**une seule soumission a été reçue;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. le conseiller Ghyslain Lapointe, et résolu :

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

**D'**adjuger en faveur du seul soumissionnaire conforme, soit les Pavages des Monts. inc., le contrat pour l'approvisionnement en sable d'abrasif de type AB-10 et le mixage pour la somme de onze dollars et soixante-sept cents (11,67 \$) la tonne, taxes en sus, le transport du sel de Rimouski à Matane pour la somme de 1 dollar et trente-quatre cents (1,34 \$) la tonne, taxes en sus, et le transport de l'abrasif mixé de Matane à Saint-René-de-Matane pour la somme de huit dollars et cinquante-huit cents (8,58 \$) la tonne, taxes en sus, et ce, pour la saison hivernale 2011-2012, le tout conformément à la soumission de cette entreprise, en date du 31 octobre 2011, au devis et aux autres documents de l'appel d'offres sur invitation écrite.

**QUE** le maire ou le maire suppléant et la directrice générale et secrétaire-trésorière sont autorisés à conclure et à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, tous les documents utiles et nécessaires pour donner plein effet à la présente résolution.

**QUE** la dépense est imputée au poste budgétaire 02 330 00 635.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**Certificat de disponibilité de crédits**

Je soussignée, Yvette Boulay, g.m.a., directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, que les crédits nécessaires à cette dépense sont suffisants au poste budgétaire concerné.

**2011-11-226 MOTION DE FÉLICITATIONS - MONSIEUR RÉMI MARTEL – POMPIER À TEMPS PARTIEL**

Il est proposé par M. le conseiller Pascal Dufour, et résolu :

**D'**adresser des félicitations à monsieur Rémi Martel pour ses 35 ans de service au sein du Service de sécurité incendie.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2011-11-227 ÉTABLISSEMENT - CALENDRIER 2012 DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL**

Il est proposé par Mme la conseillère Thérèse Gagnon, et résolu :

**D'**établir, conformément à l'article 148 du Code municipal du Québec, le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2012, en fixant le jour, la date et l'heure du début de chacune des séances ordinaires, lesquelles se tiendront à la salle du conseil, située au 178, avenue Saint-René, Saint-René-de-Matane, selon ce qui suit :

- \* Le lundi 9 janvier 2012 à 19 h 30;  
Le lundi 6 février 2012 à 19 h 30;
- \* Le lundi 5 mars 2012 à 19 h 30;
- \* Le lundi 2 avril 2012 à 19 h 30;
- \* Le lundi 7 mai 2012 à 19 h 30;
- \* Le lundi 4 juin 2012 à 19 h 30;
- \* Le mardi 3 juillet 2012 à 19 h 30;
- \* Le lundi 6 août 2012 à 19 h 30;
- \* Le mardi 4 septembre 2012 à 19 h 30;
- \* Le mardi 9 octobre 2012 à 19 h 30;
- \* Le lundi 5 novembre 2012 à 19 h 30;
- \* Le lundi 3 décembre 2012 à 19 h 30.

**QU'**un avis public concernant le calendrier 2012 des séances ordinaires du conseil municipal sera publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière, en l'affichant aux endroits désignés, et ce, conformément à la loi.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2011-11-228 ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 2011-05, INTITULÉ « CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE POUR LES ÉLUS MUNICIPAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE »**

**CONSIDÉRANT QU'**une copie du projet de règlement numéro 2011-05 a été remise à chaque membre du conseil municipal plus de deux jours juridiques avant la présente séance, soit le 20 septembre 2011 par courriel et une copie papier le 26 septembre 2011, et que tous les membres du conseil municipal déclarent l'avoir lu;

**CONSIDÉRANT QUE** la directrice générale et secrétaire-trésorière a précisé l'objet du projet de règlement numéro 2011-05;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion a dûment été donné par Mme la conseillère Nancy Paquet lors de la séance du 3 octobre 2011;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé M. le conseiller Steeve Lavoie, et résolu :

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

**D'adopter** le projet de règlement numéro 2011-05, intitulé « Code d'éthique et de déontologie pour les élus municipaux de la Municipalité de Saint-René-de-Matane ».

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2011-11-229**

**RATIFICATION – CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX – SURVEILLANCE PARTIELLE DES TRAVAUX DE PAVAGE – CONSTRUCTION D'UN ENTREPÔT À SEL DE DÉGLAÇAGE, PRÉFABRIQUÉ – INSPEC-SOL INC.**

**CONSIDÉRANT QUE** la construction d'un entrepôt à sel de déglacage, préfabriqué, est débutée;

**CONSIDÉRANT QU'**une demande de soumissions sur invitation écrite a été envoyée à au moins deux laboratoires pour assurer le contrôle qualitatif des matériaux et la surveillance des travaux de pavage;

**CONSIDÉRANT QUE** deux soumissions ont été reçues;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Mme la conseillère Nancy Paquet, et résolu :

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

**DE** ratifier le contrat de service en contrôle qualitatif des matériaux et de surveillance des travaux de pavage dans le cadre de la construction d'un entrepôt à sel de déglacage, préfabriqué, accordé à Inspec-Sol inc., au montant de mille cinq cent vingt dollars (1 520 \$), taxes en sus.

**QUE** la dépense est imputée au poste budgétaire 02 330 00 522.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**Certificat de disponibilité de crédits**

Je soussignée, Yvette Boulay, g.m.a., directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, que les crédits nécessaires à cette dépense sont suffisants au poste budgétaire concerné.

**2011-11-230**

**DEMANDE DE CITOYENS – DÉNEIGEMENT DES CHEMINS DES SERRES ET BÉRUBÉ PAR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE**

**CONSIDÉRANT** la demande de contribuables et résidents, datée du 31 août 2011, concernant l'entretien et le déneigement des chemins des Serres et Bérubé par la Municipalité de Saint-René-de-Matane;

**CONSIDÉRANT QUE** ces voies de circulation sont des chemins privés;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. le conseiller Steeve Lavoie, et résolu :

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

**QUE** la Municipalité de Saint-René-de-Matane ne peut donner suite à la demande des résidents des chemins des Serres et Bérubé concernant l'entretien et le déneigement de ces chemins puisqu'ils sont des chemins privés.

**DE** transmettre aux résidents des chemins des Serres et Bérubé la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**AVIS DE MOTION**

**RÈGLEMENT 2011-06, INTITULÉ « RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LE BUDGET DE L'ANNÉE FINANCIÈRE 2012 ET LE PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS 2012, 2013 ET 2014, FIXANT LE TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE, LE TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE CONCERNANT LA SÛRETÉ DU QUÉBEC, LE TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE CONCERNANT LES ÉQUIPEMENTS RÉGIONAUX, LE TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE CONCERNANT LE CLD (COMITÉ LOCAL DE DÉVELOPPEMENT), LE TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE CONCERNANT LA VOIRIE MUNICIPALE, LE SERVICE INCENDIE, LE BÂTIMENT MUNICIPAL, LES TARIFS DE COMPENSATION TENANT LIEU DE TAXES POUR LES SERVICES D'AQUEDUC, D'ÉGOUT, DE COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ET RECYCLABLES, ET DE VIDANGE DES BOUES DES FOSSES SEPTIQUES ET/OU PUISARDS AINSI QUE LE TARIF DE LA LICENCE POUR CHIEN »**

M. le conseiller Dominic Côté donne avis de motion qu'il sera présenté pour adoption à une prochaine séance du conseil municipal, le règlement 2011-06, intitulé « Règlement établissant le budget de l'année financière 2012 et le programme triennal des immobilisations 2012, 2013 et 2014, fixant le taux de la taxe foncière générale, le taux de la taxe foncière concernant la Sûreté du Québec, le taux de la taxe foncière concernant les équipements régionaux, le taux de la taxe foncière concernant le CLD (Comité local de développement), le taux de la taxe foncière concernant la voirie municipale, le service incendie, le bâtiment municipal, les tarifs de compensation tenant lieu de taxes pour les services d'aqueduc, d'égout, de collecte des matières résiduelles et recyclables, et de vidange des boues des fosses septiques et/ou puisards ainsi que le tarif de la licence pour chien ».

**2011-11-231**

**AUTORISATION D'ACHAT - PIÈCES, PNEUS, ROUES ET CHÂÎNES - CAMION DE DÉNEIGEMENT STERLING 2001**

Il est proposé par Mme la conseillère Thérèse Gagnon, et résolu :

**D'**autoriser l'achat de quatre pneus 12R22.5 pour le camion Sterling 2001, au coût de deux cent vingt-cinq dollars (225 \$) chacun, pour un montant total de neuf cents (900 \$), taxes en sus, chez O.K. Centre du pneu G. enr., à Amqui.

**D'**autoriser l'achat de quatre carcasses pour les pneus, si besoin, au coût de cent trente dollars (130 \$) chacun, pour un montant total de cinq cent vingt dollars (520 \$), taxes en sus, chez O.K. Centre du pneu G. enr., à Amqui.

**D'**autoriser l'achat de deux pneus 245/70R16 pour le camion Chevrolet, au coût de cent vingt-sept dollars (127 \$), chacun, pour un montant total de deux cent cinquante-quatre dollars (254 \$), taxes en sus, chez O.K. Centre de pneu G. enr., à Amqui.

**D'**autoriser l'achat d'un ensemble de chaînes pour roue, double 12R22.5 chaîne, régulière 5/16 travers aux 4 mailles #8204-3266, pour un montant de cinq cent

**Municipalité de Saint-René-de-Matane**

**Procès-verbal – Séance ordinaire du 7 novembre 2011**

vingt-trois dollars et soixante-quinze cents (523,75 \$), taxes en sus, chez Service de pneus E. Côté inc., à Matane.

**D'**autoriser l'achat de deux peignes CA courbés, grader 4'- PB58, au coût de trois cent quarante-cinq dollars (345 \$) chacun, un peigne carbure courbé, grader 3', PB58, au coût de deux cent cinquante-quatre dollars (254 \$) chacun, quatre sabots au coût de cinquante et un dollars (51 \$) chacun, deux patins fonte au coût de cinquante et un dollars (51 \$) chacun, deux nez acier au coût de trente-neuf dollars (39 \$) chacun, chez Robitaille Équipement inc., à Québec. Le fournisseur reprendra cinq couteaux grader 3-7x6x60CDB Tr : 5/8 au coût de cinquante-quatre dollars (54 \$) chacun, et de cinq couteaux grader 3/4x6x72CDB Tr : 5/8 au coût de soixante-quatre dollars (64 \$) chacun. Un crédit sera émis au montant de cinq cent quatre-vingt-dix dollars (590 \$), taxes en sus. La dépense totale s'élève à sept cent trente-huit dollars (738 \$), taxes en sus.

**QUE** la dépense est imputée au poste budgétaire 02 330 00 649 pour ce qui concerne les pneus, l'ensemble de chaînes et les autres pièces.

**QUE** la dépense est imputée au poste budgétaire 02 320 00 525 pour ce qui concerne les pneus du camion Chevrolet.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**Certificat de disponibilité de crédits**

Je soussignée, Yvette Boulay, g.m.a., directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants aux postes budgétaires concernés.

**2011-11-232 ABROGATION - RÉOLUTION 2011-10-203**

Il est proposé par M. le conseiller Pascal Dufour, et résolu :

**D'**abroger la résolution 2011-10-203, intitulée « Inscription de l'employé – Programme de qualification professionnelle des opérateurs – Eau potable ».

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2011-11-233 ABROGATION - RÉOLUTION 2011-10-210**

Il est proposé par M. le conseiller Steeve Lavoie, et résolu :

**D'**abroger la résolution 2011-10-210, intitulée « La Mutuelle des Municipalités du Québec – Dossier MMQ-102079 – Paiement des 25 % des honoraires professionnels ».

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2011-11-234 LA MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC - DOSSIER MMQ-102079 - PAIEMENT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS**

Il est proposé par M. le conseiller Dominic Côté, et résolu :

**DE** demander à la Mutuelle des municipalités du Québec d'assumer 100 % des coûts d'honoraires professionnels dans le cadre du dossier MMQ - 102079.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2011-11-235

**NOMINATION – MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR REPRÉSENTER LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE AU SEIN DES COMITÉS OU ORGANISMES EXISTANTS DANS LA MUNICIPALITÉ**

Il est proposé par Mme la conseillère Thérèse Gagnon, et résolu :

**DE** nommer les membres du conseil municipal suivants à représenter la Municipalité de Saint-René-de-Matane, au sein des organismes suivants, à savoir :

**M. ROGER VAILLANCOURT, MAIRE**

- ↵ Administration
- ↵ MRC de Matane
- ↵ Journal d'information municipale
- ↵ Dossier se rapportant aux forêts de proximité
- ↵ Comité de développement – CODEL (support moral)

M. Roger Vaillancourt siège d'office sur tous les comités ou organismes de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, à l'exception des comités d'évaluation et de pondération des offres.

**M. STEEVE LAVOIE**

- ↵ SOGERM
- ↵ Comité consultatif d'urbanisme

**MME THÉRÈSE GAGNON**

- ↵ Comité du journal d'information municipale

**M. PASCAL DUFOUR**

- ↵ Centre d'accès communautaire et Internet - CACI
- ↵ Comité de parents – École Saint-René-Goupil
- ↵ Cercle des Fermières
- ↵ Club des 50 ans et plus
- ↵ Chevaliers de Colomb
- ↵ Fabrique

**MME NANCY PAQUET**

- ↵ O.M.H. de Saint-René-de-Matane

**M. DOMINIC CÔTÉ**

- ↵ Dossier se rapportant aux forêts de proximité
- ↵ Comité consultatif d'urbanisme
- ↵ Loisirs

**M. GHYSLAIN LAPOINTE**

- ↵ Comité de parents – École Saint-René-Goupil
- ↵ Comité de développement - CODEL

**DE** préciser que les membres du conseil municipal ci-dessus mentionnés feront le lien entre les divers comités et/ou organismes, et la Municipalité de Saint-René-de-Matane.

**DE** préciser que la présente résolution remplace toutes celles qui ont été adoptées antérieurement concernant la nomination des membres du conseil municipal à siéger sur les différents comités ou organismes de la Municipalité de Saint-René-de-Matane.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**SOGERM - COMPTE RENDU - SÉANCE D'OCTOBRE 2011**

M. le conseiller Steeve Lavoie donne un compte rendu de la séance du mois d'octobre 2011 de la SOGERM.

**MRC DE MATANE - COMPTE RENDU - SÉANCE DU MOIS D'OCTOBRE 2011**

M. le maire Roger Vaillancourt donne un compte rendu de la séance du mois d'octobre 2011 de la MRC de Matane.

**2011-11-236      AUTORISATION – PARUTION DES VŒUX DE NOËL 2011 - LA VOIX DE LA MATANIE**

Il est proposé par Mme la conseillère Nancy Paquet, et résolu :

**D'**autoriser l'achat d'une publicité dans le cadre du cahier spécial « Vœux de Noël », publié dans La Voix de la Matanie, édition du 21 décembre 2011, au coût de quatre-vingt-sept dollars (87 \$), taxes en sus.

**QUE** la dépense est imputée au poste budgétaire 02 130 00 341.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,  
Mme la conseillère Thérèse Gagnon et  
M. le conseiller Dominic Côté étant contre.**

**Certificat de disponibilité de crédits**

Je soussignée, Yvette Boulay, g.m.a., directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, que les crédits nécessaires à cette dépense sont suffisants au poste budgétaire concerné.

**2011-11-237      AUTORISATION - SERVICE RÉGIONAL DE SÉCURITÉ INCENDIE - DISTRIBUTION DE PANIERS DE NOËL - DON DE 20 \$**

Il est proposé par M. le conseiller Dominic Côté, et résolu :

**D'**accorder la somme de vingt dollars (20 \$) au Service régional de sécurité incendie, et ce, dans le cadre de la distribution de paniers de Noël pour l'année 2011.

**QUE** la dépense est imputée au poste budgétaire 02 110 00 493.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**Certificat de disponibilité de crédits**

Je soussignée, Yvette Boulay, g.m.a., directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, que les crédits nécessaires à cette dépense sont suffisants au poste budgétaire concerné.

**2011-11-238      AUTORISATION DE PAIEMENT - DÉCOMPTE PROGRESSIF N° 2 - PHASE II - PROJET AQUEDUC, ÉGOUT, VOIRIE ET ASSAINISSEMENT DES EAUX - BPR-INFRASTRUCTURE INC.**

Il est proposé par M. le conseiller Steeve Lavoie, et résolu :

**Municipalité de Saint-René-de-Matane**

**Procès-verbal – Séance ordinaire du 7 novembre 2011**

**D'**autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à effectuer le paiement du décompte progressif n° 2, daté du 31 octobre 2011, à « Construction Polaris inc. », concernant les travaux exécutés pour le compte du ministère des Transports du Québec, pour un montant de sept cent vingt-neuf mille huit cent dix-sept dollars et dix cents (729 817,10 \$), taxes incluses, selon les recommandations de BPR-Infrastructure inc.

**QUE** la dépense de cinq cent quatre-vingt-dix-sept mille quatre cent quarante-six dollars et vingt cents (597 446,20 \$) est imputée au poste budgétaire 02 320 01 722 pour les travaux exclusifs au Ministère des transports du Québec.

**QUE** la dépense de cent trente-deux mille trois cent soixante-dix dollars et quatre-vingt-dix cents (132 370,90 \$) est imputée au poste budgétaire 02 320 01 723 pour les travaux exclusifs à la Municipalité.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**Certificat de disponibilité de crédits**

Je soussignée, Yvette Boulay, g.m.a., directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants aux postes budgétaires concernés.

**AFFAIRES NOUVELLES**

Aucun point à traiter à ce point de l'ordre du jour.

**QUESTIONS DU PUBLIC**

M. le maire Roger Vaillancourt invite les personnes présentes à se prévaloir de cette période de questions.

**2011-11-239**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Mme la conseillère Nancy Paquet, et résolu :

**DE** lever la séance ordinaire du 7 novembre 2011, l'ordre du jour étant épuisé. Et la séance est levée à 20 h 53.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Je soussigné, Roger Vaillancourt, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

---

**Yvette Boulay, g.m.a.**  
**Directrice générale et**  
**secrétaire-trésorière**

---

**Roger Vaillancourt**  
**Maire**

YB/DG/dg